

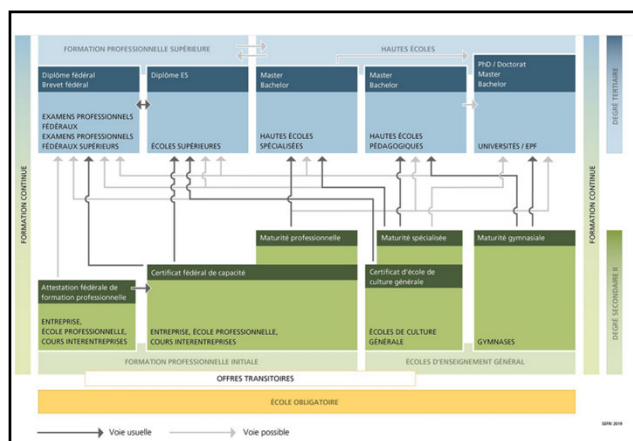

 Organisation
du Monde du Travail
**Thérapie
Complémentaire**

Bienvenue
à la séance d'information

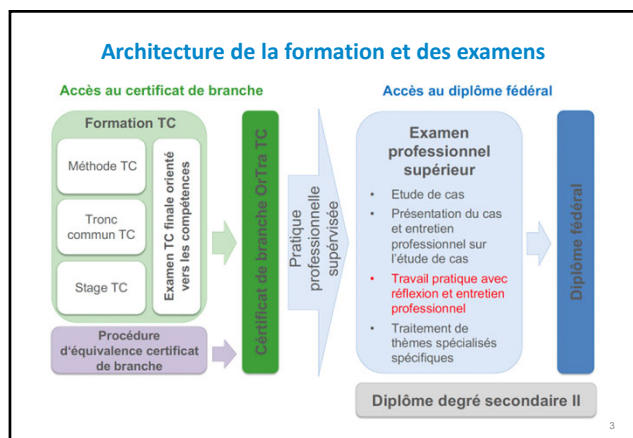
**Révision de l'examen professionnel supérieur
pour les thérapeutes complémentaires**

1

1



2



3

Documents pertinents pour l'EPS

Les documents suivants sont pertinents pour l'examen professionnel supérieur (EPS) pour les thérapeutes complémentaires:

- le règlement d'examen (RE)
- les directives relatives au RE avec le profil de qualification
- le règlement relatif à la pratique professionnelle supervisée en TC
- les bases de la thérapie complémentaire

Le RE et les directives ont été **révisés** dans le cadre d'une révision totale **conformément aux directives actuelles du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)**.

Les bases de la thérapie complémentaire ont été légèrement **révisées** en 2025 et **complétées** par certains chapitres de l'ancien profil professionnel.

4

4

Le règlement d'examen (RE)

Le règlement d'examen révisé est entré en vigueur le 29.01.2026.

Il s'applique aux examens supérieurs à partir de l'automne 2026.

La réglementation est en grande partie dictée par le SEFRI.

Les principales modifications sont les suivantes:

- 3 méthodes ne figurent plus dans le règlement d'examen (**Thérapie corporelle par le mouvement, Eutonie, Thérapie Biodynamique**)
- Partie pratique de l'examen
- Pratique professionnelle supervisée en thérapie complémentaire d'au moins 2 ans avec une charge de travail moyenne d'au moins 50 % et 18 heures de supervision
- Les superviseurs ne sont plus admis par l'OrTra TC, mais leurs qualifications sont vérifiées afin de s'assurer qu'elles répondent aux exigences minimales de l'OrTra TC.

5

5

Méthodes reconnues par l'OrTra TC

avec date d'intégration de la méthode dans le règlement d'examen

Acupressure thérapie 14.01.16	Réflexothérapie 03.10.16
APM thérapie (thérapie par le massage sur méridiens d'acupuncture) 14.01.16	Shiatsu 09.09.15
Ayurvèda thérapie 09.09.15	Technique Alexander 14.01.16
Eurythmie thérapeutique 14.01.16	Thérapie cranosacrée 09.09.15
Fasciathérapie 24.09.2019	Thérapie Feldenkrais 03.10.16
Intégration structurale 14.01.16	Thérapie respiratoire 14.01.16
Kinésiologie 10.05.19	Thérapie Trager 25.03.2022
Massage Rythmique Thérapeutique 21.12.20	Travail corporel aquatique 25.03.2022
Polarity 14.01.16	Yoga thérapie 09.09.15
Rebalancing 14.01.16	

Depuis le 29 janvier 2026, la Thérapie corporelle par le mouvement, l'Eutonie et la Thérapie Biodynamique ne sont plus des méthodes de thérapie complémentaire. Les thérapeutes pratiquant ces méthodes ont la possibilité de passer l'examen selon l'ancienne RE dans un délai de deux ans.

6

6

Profil professionnel TC

Le **profil professionnel** de thérapeute complémentaire **fait partie du règlement d'examen** (RE ch. 1.2).

Il est également disponible sous forme d'extrait du règlement d'examen dans un document séparé.

Le profil professionnel présente de manière synthétique, dans les chapitres prescrits par le SEFRI, l'activité du/de la thérapeute complémentaire :

- **Domaine d'activité**
- **Principales compétences opérationnelles**
- **Exercice de la profession**
- **Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture**

7

7

Les directives

Les **directives relatives au règlement d'examen** ont été **considérablement remaniées**.

Elles contiennent des informations précisant et complétant le RE ainsi que le **profil de qualification en annexe**.

Les critères d'évaluation et les indicateurs des **épreuves 1 à 3 de l'examen** figurent dans **les grilles d'évaluation**, qui sont **publiées** sur le site web de l'OrTra TC.

8

8

Profil de qualification thérapeute complémentaire

Le profil de qualification du/de la thérapeute complémentaire figure en annexe des directives relatives au règlement d'examen.

Il énumère les **compétences transversales** et décrit les différents **domaines de compétences opérationnelles**. Les **compétences opérationnelles** sont précisées par **des critères de performance** spécifiques. Ces critères s'appuient sur des situations professionnelles réelles et décrivent les connaissances spécialisées et les aptitudes des candidats qui seront évaluées lors de l'examen professionnel supérieur.

Les critères de performance sont classés selon différents **niveaux de performance (NP)** qui reflètent la complexité des performances attendues. **Des thèmes et des contenus possibles** sont également attribués à chaque compétence opérationnelle.

9

9

Compétences transversales

Outre les compétences opérationnelles proprement dites, lesquelles sont concrètement axées sur une situation de travail, sont également décrites des compétences dites transversales. Celles-ci correspondent au potentiel d'une personne à agir de manière appropriée et responsable dans différentes situations et dans différents rôles sociaux:

Compétence personnelle:

Les professionnels apportent leur personnalité et leur attitude comme un outil important dans leurs activités professionnelles.

Compétence sociale:

Les professionnels gèrent les relations sociales et la communication qui en découle dans leur environnement professionnel de manière consciente, constructive et responsable.

Compétence méthodologique:

Les professionnels planifient le traitement de tâches et d'activités professionnelles et procèdent de manière ciblée, structurée et efficace dans leur travail.

10

10

Aperçu des compétences opérationnelles

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles			
	1	2	3	4
A - Introduire le processus thérapeutique «Rencontre»	A1 - Etablir le premier contact avec le client et clarifier les conditions-cadres	A2 - Reliever la situation du client et établir l'anamnèse	A3 - Développer les objectifs et la procédure thérapeutique	
B - Conserver le processus thérapeutique et travailler par une approche centrée sur le corps «Elaborer»	B1 - Conserver le travail centré sur le processus et l'attention	B2 - Stimuler le processus de l'intégration et de l'établissement du client	B3 - Inclure des groupes et concevoir des processus de groupe centrés sur le corps	
C - Approfondir le processus thérapeutique «Intégrer»	C1 - Stimuler la perception et l'interprétation des changements	C2 - Soutenir le déroulement de la thérapie et les clients thérapeutiques avec le client	C3 - Développer des connaissances du déroulement de la thérapie avec le client et valider la démarche thérapeutique	
D - Consolider le processus thérapeutique «Affirmer»	D1 - Développer avec le client des insights et démarches pour garantir le succès thérapeutique de la thérapie	D2 - Assurer que le tout en terme de processus, de thérapie et de clients est cohérent	D3 - Evaluer le processus thérapeutique avec le client et mener la thérapie à son terme	
E - Conserver les relations et la collaboration	E1 - Etablir et conserver une relation thérapeutique avec le client	E2 - Intégrer les personnes de référence dans le processus thérapeutique et inclure les professionnels d'autres disciplines	E3 - Créer un réseau avec les professionnels d'autres disciplines et établir la collaboration	E4 - Aborder les situations difficiles avec le client, les personnes de référence et les professionnels
F - Garantir la sécurité et la dignité	F1 - Reconnaître les situations à risque ainsi que les besoins professionnels et personnels et agir de manière adaptée	F2 - Prendre en compte les besoins, les capacités et les limites du client dans le processus thérapeutique	F3 - Garantir des normes thérapeutiques	
G - Gérer une entreprise et assurer et développer la qualité	G1 - Mettre en place et gérer une entreprise indépendante	G2 - Assurer le processus, le développement et l'actualisation et le bon déroulement des interventions	G3 - Planifier et mettre en œuvre des mesures de marketing	G4 - Développer et assurer la qualité de l'intervention thérapeutique et de l'entreprise

* Concerne les méthodes: Thérapie intégrative, Écothérapie, Thérapie Felt, Thérapie Émotionnelle, Écothérapie, Thérapie Transpersonnelle, Thérapie Transpersonnelle et Yoga Thérapie

11

11

Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et critères de performance

Domaine de compétences opérationnelles A: Introduire le processus thérapeutique – «Rencontre»

Les thérapeutes complémentaires établissent le premier contact avec le client et clarifient les conditions-cadres de l'accompagnement thérapeutique. Ils relèvent la situation et les troubles de la santé des clients et établissent une anamnèse selon la méthode de la thérapie complémentaire. Les thérapeutes complémentaires développent avec leur clientèle les objectifs thérapeutiques orientés vers la solution et la démarche thérapeutique en se centrant sur le corps et le processus, et définissent avec elle ce qui permet de reconnaître le succès de la thérapie.

Compétences opérationnelles	Thèmes et contenus possibles	Critères de performance
A1 - Etablir le premier contact avec le client et clarifier les conditions-cadres	- Description de la méthode - Possibilités et limites de la méthode - Déontologie professionnelle - Devoir de discrétion - Protection des données - COV - Assurances complémentaires	Les thérapeutes complémentaires sont capables: - de se confronter à l'image des troubles de la santé des clients mentionnés par les clients lors de leur inscription et aux autres informations disponibles (NP 3) - d'informer les clients sur la thérapie complémentaire, ses possibilités et ses limites (NP 1) - d'informer les clients sur la rémunération, la déontologie professionnelle, le devoir de discrétion et la protection des données (NP 1)
A2 - Reliever la situation du client et établir l'anamnèse	- Relevé du cas - Situation initiale - Rapports et diagnostics d'autres services spécialisés - Réalisation d'une anamnèse selon la méthode de la TC	- de relever les données personnelles, l'environnement, les antécédents, la situation actuelle, les défis, les troubles de la santé, les diagnostics médicaux existants et les traitements médicamenteux des clients (NP 1) - de prendre en compte les rapports d'autres professionnels et services spécialisés (NP 2) - de clarifier, si les clients suivent d'autres thérapies (NP 1) - d'enregistrer les préoccupations, attentes et objectifs des clients (NP 1) - de demander et apprécier les expériences en termes de ressources renforçantes et de stratégies d'action et d'adaptation positives (NP 2) - d'identifier les craintes et les peurs des clients (NP 2) - d'établir une anamnèse basée sur la méthode, centrée sur le corps et le processus, en utilisant avec empathie l'observation, le contact manuel, le mouvement et le questionnement comme moyen (NP 3)
A3 - Développer les objectifs et la procédure thérapeutique	- Démarche thérapeutique - Elaboration et formulation des objectifs	de définir les objectifs thérapeutiques en collaboration avec les clients (NP 3)

12

12

Niveaux de performance

Niveau de performance (NP) 1 (Reproduction et compréhension)	Évaluer, décrire et expliquer des situations de travail de base, des faits, des contextes et des tâches professionnelles dans un domaine de travail clair et bien délimité, et les maîtriser de manière autonome, spécialisée et adaptée à la situation. Verbes typiques: énumérer, montrer, distinguer, différencier, définir, représenter, expliquer, reproduire, déterminer, nommer, décrire, désigner, relier, enregistrer, etc.
Niveau de performance (NP) 2 (Transfert et analyse)	Reconnaître des situations de travail élargies, des faits, des contextes et des tâches professionnelles dans un environnement de travail en évolution et les maîtriser de manière professionnelle, planifiée et structurée. Verbes typiques: appliquer, analyser, utiliser, classer, modifier, optimiser, adapter, structurer, ordonner, relier, suivre, résumer, vérifier, évaluer, reconnaître des liens et des modèles, déterminer, identifier, etc.
Niveau de performance (NP) 3 (Réflexion, jugement et résolution des problèmes)	Analyser, évaluer et maîtriser des situations de travail globales, des faits, des contextes et des tâches professionnelles dans un domaine (de travail) complexe et spécialisé, et justifier la procédure, le choix de la solution et la stratégie de résolution sur le plan théorique ou spécifique à la discipline. Verbes typiques: évaluer, juger, justifier, mettre en relation et relier à des théories, développer, planifier, concevoir, assurer, créer, recommander, choisir, réfléchir, interpréter, coordonner, prioriser, concevoir, argumenter, relier, évaluer, déduire, etc.

13

13

Les bases de la TC

Les bases de la **thérapie complémentaire** ont été **légèrement révisées** en 2025 et **complétées** par certains chapitres de l'ancien profil professionnel.

Les bases de la thérapie complémentaire comprennent, d'une part, **un ensemble d'hypothèses de base qui constituent le fondement de la thérapie complémentaire** et qui sont communes à toutes les méthodes et à tous les praticiens et, d'autre part, une **brève présentation du domaine d'activité et du positionnement de la thérapie complémentaire dans le système de santé.**

14

14

Bases de la thérapie complémentaire

La conception de l'humain	• approche holistique • individualité • collectivité • compétence personnelle
La compréhension de la santé	• la salutogenèse • la santé comme expérience holistique personnelle • la santé et la maladie comme une régulation en continuum • la santé et la maladie comme processus dynamique • la santé et la maladie comme expression de l'autorégulation • homéostasie, hétérostase
Les objectifs	Renforcement • de l'autorégulation • de la perception de soi • de la compétence de rétablissement
Les moyens	• le toucher • le mouvement • la respiration • l'énergie en lien direct avec la guidance et les entretiens

15

15

Bases de la thérapie complémentaire

La focalisation	• ressources • résilience • sens de la cohérence (compréhension, faisabilité, importance) • autonomisation
Principes structurants	Principe • de la relation • du dialogue • de l'expérience positive • de l'orientation vers les solutions • du processus
Orientation thérapeutique	• centrage sur les méthodes • centrage sur le corps • centrée sur les processus • interactive
Phases du processus	• rencontrer • élaborer • intégrer • transférer

16

16

Avez-vous des questions ?

www.oda-tc.ch 17

17

Conditions d'admission à l'EPS

- Diplôme de niveau secondaire II au minimum (maturité ou apprentissage professionnel) ou équivalent
- Certificat de branche OrTra TC (via une formation TC accréditée ou la procédure d'équivalence OrTra TC)
- Preuve d'une pratique professionnelle supervisée en thérapie complémentaire

18

18

Dispositions transitoires

Conformément aux dispositions transitoires (RE, ch. 9.22 à 9.24), l'ancienne RE s'applique toujours

- aux candidats qui ont échoué à l'examen en vertu de l'ancien RE pour répéter l'examen (jusqu'au 31 décembre 2027)
- à ceux qui étaient inscrits selon l'ancien RE et qui ont dû se retirer ou interrompre l'examen, mais uniquement en ce qui concerne l'étude de cas
- aux praticiens d'une méthode qui ne figure plus dans le RE révisé (pour deux ans à compter de l'entrée en vigueur du RE révisé)

19

19

Charge de travail pratique professionnelle

Charge de travail requise (déclaration personnelle) :

- Au moins 2 ans avec une **charge de travail moyenne d'au moins 50 %**
- **Au moins 300 heures de traitement par an en moyenne** pendant la durée déclarée
- Une activité inférieure à 30 % n'est pas considérée comme pratique professionnelle

Pratique professionnelle :

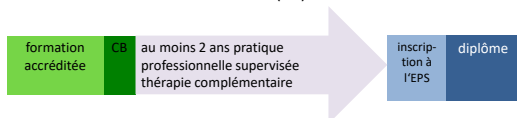
- pour ceux, qui ont obtenu le certificat de branche par une formation accréditée dans le délai entre l'obtention du certificat de branche et l'inscription à l'EPS
- pour ceux, qui ont obtenu le certificat de branche via la procédure d'équivalence dans la période entre l'achèvement de la formation de méthode et l'inscription à l'EPS

20

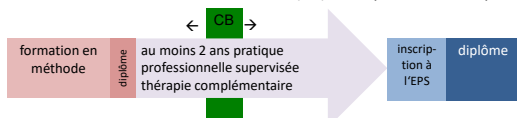
20

Période de la pratique professionnelle

après obtention du certificat de branche (CB) via une formation accréditée



en cas d'obtention du certificat de branche (CB) via la procédure d'équivalence



21

Exemples de déclaration relative à la pratique professionnelle

Il faut déclarer les années de la pratique professionnelle (au moins 2 ans) qui attestent une charge de travail moyenne d'au moins 50 % et qui comptent en moyenne au moins 300 heures de traitement par an sur la durée déclarée. Toute interruption de l'expérience professionnelle doit être justifiée (par exemple, maladie, congé parental, séjour à l'étranger).

Période de ... à ... (mois/année)	Nombre de mois	Taux d'activité en %	dont heures de traitement	Indépendant OUI / NON / les deux	Nom de l'employeur, si salarié
Exemple 1:					
03.2025 - 03.2026	12	45	280	OUI	
03.2026 - 03.2027	12	55	320	OUI	
Exemple 2:					
08.2026 - 08.2027	12	55	200	OUI	
03.2028 - 07.2028	5	50	150	OUI	
08.2028 - 04.2029	9	70	350	OUI	
Interruption de ... à ... (mois/année)					
09.2027 - 01.2028					congé parental

Si la charge de travail moyenne est inférieure à 50 %, la durée de la pratique professionnelle est prolongée jusqu'à ce que le taux d'activité requis soit atteint. Il en va de même en cas d'interruptions justifiées (par exemple maladie, congé parental ou séjour à l'étranger).

22

22

Formulaire auto-déclaration pratique professionnelle

Auto-déclaration de la pratique professionnelle pour l'admission à l'examen professionnel supérieur TC

Période de ... à ... (mois/année)	Nombre de mois	Taux d'activité en %	dont heures de traitement	Indépendant OUI / NON / les deux	Nom de l'employeur, si salarié

Interruption de ... à ... (mois/année)	Justification

TOTAL Années 0.00

Charge de travail moyenne en % 0.00

Nombre d'heures de traitement en moyenne 0.00

Je confirme l'exactitude des données

Nom, prénom: Lieu, date:

Signature:

23

23

Détails concernant la supervision

- Au total, **18 heures de supervision** doivent être justifiées pendant la période de la pratique professionnelle déclarée, dont **8 heures maximum de supervision en groupe**.
- Les heures de supervision requises doivent être effectuées auprès d'**au moins deux superviseurs différents** dont les qualifications répondent aux exigences minimales de l'OrTra TC.

- La liste des superviseurs comprend les personnes dont les qualifications répondent aux exigences minimales de l'OrTra TC.
- Si des superviseurs qui ne figurent pas sur cette liste sont choisis, il convient de demander à l'OrTra TC, **avant le début de la supervision, une confirmation qu'ils satisfont aux exigences minimales**.

24

24

Formulaire preuve de supervision

Preuve de la supervision pour l'admission à l'examen professionnel supérieur

Les exigences concernant la supervision sont définies dans le «Règlement relatif à la pratique professionnelle supervisée en thérapie complémentaire». La preuve de la supervision doit être fournie conformément aux dispositions du présent règlement.

Supervision individuelle

Date	Nombre d'heures	Nom et prénom de la superviseuse / du superviseur en lettres d'imprimerie	Liste des superviseurs OrTra TC*		Signature de la superviseuse / du superviseur
			oui	non**	
			☐	☐	
			☐	☐	
			☐	☐	
			☐	☐	
			☐	☐	
			☐	☐	
			☐	☐	
			☐	☐	
			☐	☐	
			☐	☐	
			☐	☐	
			☐	☐	
			☐	☐	
			☐	☐	
			☐	☐	
			☐	☐	

25

25

Formulaire preuve de supervision

Supervision en groupe

Date	Nombre d'heures	Nom et prénom des superviseuses / superviseurs en imprimerie	Liste des superviseurs OrTra TC*		Signature superviseuses / superviseurs
			oui	non**	
			☐	☐	
			☐	☐	
			☐	☐	
			☐	☐	
			☐	☐	
			☐	☐	
			☐	☐	
			☐	☐	
			☐	☐	

* Voir la liste des superviseurs sur le site web de l'OrTra TC

** Les qualifications des superviseurs qui ne figurent pas sur la liste des superviseurs de l'OrTra TC doivent être téléchargées lors de l'inscription à l'EPS. L'OrTra TC recommande que la personne concernée fasse vérifier ses qualifications par l'OrTra TC avant même le début de la première supervision.

Je confirme par ma signature l'exactitude des indications.

Nom :

Prénom :

Lieu :

Date :

Signature :

26

26

Expiration des délais transitoires

Période transitoire de 7 ans jusqu'à

- **Fasciathérapie 23.09.2026**
- **Massage Rythmique thérapeutique 20.12.2027**
- **Travail corporel aquatique 24.03.2029**
- **Thérapie Trager 24.03.2029**

Les dispositions transitoires ne peuvent être invoquées que si l'inscription et le dossier complet parviennent à l'OrTra TC **AVANT** l'expiration du délai transitoire !

Délais de transition expirés

- Acupressure thérapie
- APM thérapie
- Ayurveda thérapie
- Eurythmie thérapeutique
- Intégration structurale
- Polarity
- Rebalancing
- Réflexothérapie
- Shiatsu
- Technique Alexander
- Thérapie cranosacrée
- Thérapie Feldenkrais
- Thérapie respiratoire
- Yoga Thérapie
- Kinésiologie 09.05.2026

27

27

Dispense de l'obligation de la supervision

Disposition transitoire conformément au règlement d'examen:

En présence

- de **4 ou 5 ans** (50 % ou 30 %) d'**expérience professionnelle** au moment de l'intégration de la méthode correspondante dans le règlement d'examen (autodéclarations) (au moins 1'300 heures de traitements et autres activités pratiques)
- d'un certificat de branche (obtenu via la PEQ)

➤ Accès direct à l'EPS, **sans preuve de supervision**

Cette règle s'applique pendant 7 ans à compter de l'admission de la méthode correspondante dans le règlement d'examen.

28

28

Dispense de l'obligation de la supervision

Cette disposition transitoire conformément au règlement d'examen 9.21 s'applique aux praticiens qui ont obtenu le certificat de branche via la procédure d'équivalence.

Achèvement
de la formation
en méthode

pratique professionnelle de
4 ans au minimum à au moins 50 %
5 ans au minimum à au moins 30 %

moment de l'admission
de la méthode dans le
règlement d'examen

La disposition transitoire s'applique pendant 7 ans à compter de l'admission de la méthode correspondante dans le règlement d'examen.

29

29

Justificatif de la pratique professionnelle pour la dispense de supervision

Auto-déclaration de la pratique professionnelle pour l'admission à l'examen professionnel supérieur
→ pour les candidates et les candidats qui demandent une dispensation de la supervision selon la disposition transitoire (Règlement d'examen, chapitre 9.21)

Exigences	Déclaration du taux d'activité en % Le taux d'activité comprend aussi bien les heures de traitement effectuées que les autres activités requises pour la gestion d'un cabinet (administration générale, facturation, relations publiques, etc., selon profil professionnel).	Nombre de traitements effectués Heures de traitement durant les 4-5 ans minimum requis au moins 1'300 heures	Si employé-e, nom de l'employeur	N° de document	Contrôle par l'Ordre
Taux d'activité en % durant la période	Période de - à -	pourcentage	dont heures de traitement		
entre la fin de la formation à la méthode	entre: la fin de la formation à la méthode	entre: la fin de la formation à la méthode	entre: la fin de la formation à la méthode		
et l'admission de la méthode dans le règlement concernant l'EPS	et l'admission de la méthode dans le règlement concernant l'EPS	et l'admission de la méthode dans le règlement concernant l'EPS	et l'admission de la méthode dans le règlement concernant l'EPS		
Le minimum requis est un taux d'activité de 50% en 4 ans ou de 30% en 5 ans.					
Date du diplôme obtenu dans la méthode					
Joindre le diplôme de l'école					
Justificatif du premier enregistrement RME, ASCA, APTN ou SPAR					
Joindre l'attestation d'engagement					
Je confirme l'exactitude des données.					
Nom:	Prénom:	Lieu:	Date:		
Signature:					

30

30

Annexes à l'inscription

Les personnes qui s'inscrivent à l'examen professionnel supérieur doivent télécharger directement avec l'inscription en ligne les documents suivants, complets et conformes aux directives relatives au règlement d'examen, ch. 3.3:

- une copie d'une pièce d'identité officielle avec photo
- la preuve d'un diplôme de niveau secondaire II ou équivalent
- le certificat de branche OrTra TC
- une attestation de la pratique professionnelle supervisée en thérapie complémentaire conformément au «Règlement relatif à la pratique professionnelle supervisée en thérapie complémentaire»
→ Pour la déclaration, veuillez utiliser les formulaires «**Preuve de la supervision**» et «**Auto déclaration de la pratique professionnelle**». Ceux-ci sont disponibles sur le site web de l'OrTra TC sur <https://www.oda-kt.ch/fr/examen-professionnel-superieur>

31

31

Avez-vous des questions ?

www.oda-kt.ch 32

32

Epreuves de l'examen

Epreuve	Forme d'examen	Durée
1 Étude de cas	écrit	Créée en amont
2 Présentation du cas et entretien professionnel sur l'étude de cas	oral	35 minutes
3 Travail pratique avec réflexion et entretien professionnel		
Point d'appréciation 1		
Travail pratique avec un client	pratique	35 minutes
Position d'appréciation 2		
Réflexion et entretien professionnel sur le travail pratique	oral	30 minutes
4 Traitement de thèmes spécialisés spécifiques	écrit	120 minutes
		Total 220 minutes

33

33

P1 Étude de cas – par écrit

- **Intégration et mise en réseau des compétences des domaines de compétences opérationnelles A, B, C, D, E, F et G4** (conformément à l'annexe des directives) dans le cadre du travail thérapeutique avec un client/une cliente
- **Les critères d'évaluation et les indicateurs** de la grille d'évaluation servent de guide.
- **Contenu et structure**
 - Présentation des **6 séances de thérapie** d'une série de traitements d'un client/d'une cliente de votre propre cabinet, avec une analyse de chaque traitement
 - Premier traitement avec des informations détaillées sur le client et un anamnèse complète
 - Évaluation et réflexion sur l'ensemble du processus thérapeutique
 - Réflexion de soi
- Volume minimal de 37 000 à maximal 50 000 caractères sans espaces (environ 15 à 20 pages de texte)

34

34

P1 Étude de cas – par écrit

EPS 2026/2 Q/Tra TC

Grille d'évaluation Approuvée 1^{re} étude de cas, par écrit

Date	EXP 1	EXP 2	CANES	Attribution des points		
				4 points = entièrement atteint		
				3 points = suffisamment atteint		
				2 points = partiellement atteint		
				1 point = non atteint en grande partie		
				0 point = non atteint, aucune indication		
Critères d'évaluation				Points 0-4		
Indicateurs				Ponderation		
Justification de l'évaluation				Points Total		
1	Le client/la cliente et sa situation sont décrits à l'aide des informations pertinentes pour le triage (anamnèse, renseignements socio-économiques, problèmes, besoins de la cliente, histoire de la santé actuelle, diagnostics médicaux éventuels, médicaments, autres traitements et thérapies).			4	0,5	2
2	Les antécédents, les symptômes, les réactions, les stratégies d'adaptation du client/la cliente sont présentés en détail.			4	1	4
3	Une anamnèse générale et spécifique à la médecine (symptômes initiaux et intermédiaires) sont réalisées (ou réalisées collaborativement) par l'évaluation, le conseil médical, le traitement et le suivi.			4	1	4
4	En collaboration avec le client/la cliente, des objectifs thérapeutiques concrets et des critères d'évaluation du succès de la thérapie sont élaborés et adaptés en fonction du déroulement de la thérapie.			4	1	4
5	Sur la base de l'anamnèse, une approche thérapeutique est développée et justifiée de manière concise.			4	1	4
6	L'approche thérapeutique est mise en œuvre, adaptée et ajustée au cours du processus.			4	1	4
7	La thérapie s'adapte en permanence à la situation (progrès, obstacles et obstacles, état actuel, besoins, des possibilités et aux besoins du client/la cliente).			4	1	4
8	Après le processus d'adaptation, le client/la cliente est évalué et les perspectives d'adaptation sont présentées.			4	1	4

35

35

P2 Présentation du cas et entretien professionnel sur l'étude de cas – oral – 35 min.

- **Intégration et mise en réseau des compétences des domaines de compétences opérationnelles A, B, C, D, E, F et G4** (conformément à l'annexe des directives) dans le cadre de la présentation et de l'entretien
- **Les critères d'évaluation et les indicateurs** de la grille d'évaluation servent de guide.
- Présentation du cas en **5 minutes** maximum avec les contenus/informations pertinents **pour un professionnel de la santé** ; les notes sous forme de mots-clés sont autorisées
- Entretien avec les experts, sur la base de l'étude de cas et de la présentation
 - Examen de différents aspects de la conception interactive du processus, de l'évaluation d'approches alternatives et de la garantie de la sécurité
 - Établissement de liens avec les bases professionnelles de la TC et analyse de ses propres actions et de son rôle en tant que professionnel

36

36

P3p Travail pratique avec un client – 35 min

- Les **compétences des domaines A, B, E et F** (conformément à l'annexe du guide) sont évaluées dans le cadre la situation d'application pratique.
- Les **critères d'évaluation et les indicateurs** de la grille d'évaluation servent de guide.
- **Organisation du premier contact** (phase « Rencontre ») avec un client inconnu : anamnèse, identification des besoins et des ressources, définition des objectifs, gestion de la relation et du processus
- **Présentation de la conception de la suite de la démarche thérapeutique et du traitement centré sur le corps**; le traitement centré sur le corps proprement dit ne fait pas partie de l'examen
- Sont notamment évalués la structuration et l'organisation de la séquence de traitement, la gestion de la relation, l'interaction, la communication verbale et non verbale ainsi que la garantie de la sécurité
- Pas de table de massage, pas d'aides, utilisation d'un protocole de traitement/de l'anamnèse est autorisée

37

37

Recrutement d'un client

Exigences relatives au recrutement de clients et clientes pour la partie pratique de l'examen professionnel supérieur

- Les candidats à l'EPS sont tenus de recruter une personne majeure qui se rendra disponible à Thoune en tant que client pour la partie pratique de l'examen.
- Le jour de l'examen pratique, cette personne participe à un premier entretien avec évaluation et perspectives thérapeutiques. Elle est attribuée à un autre candidat.

38

38

Recrutement d'un client

- Le client doit présenter un problème de santé afin de créer une situation thérapeutique aussi réaliste que possible.
- Ne pas choisir de personnes ayant des antécédents médicaux trop complexes ou très étendus.
- Les personnes sollicitées ne doivent être ni des collègues de travail ni des personnes en formation pour devenir thérapeutes complémentaires.
- Les personnes sollicitées doivent être informées qu'elles doivent prévoir une présence totale d'environ 90 minutes le jour de l'examen; l'examen lui-même dure 35 minutes.
- Les clients recevront une rémunération de 100 CHF sur place.

➤ Des fiches d'information sont disponibles sur le site web.

39

39

P3m Réflexion et entretien professionnel sur le travail pratique – oral – 35 min.

- Les compétences des domaines A, B, E et F (conformément à l'annexe des directives) sont évaluées lors de l'entretien.
- Les critères d'évaluation et les indicateurs de la grille d'évaluation servent de guide.
- Réflexion sur ses propres actions et auto-évaluation du travail pratique → 30 minutes pour préparer une présentation de 3 minutes maximum, notes manuscrites autorisées
- Entretien avec les experts, basé sur le travail pratique et la réflexion
 - Analyse et justification de sa propre démarche
 - Évaluation des alternatives d'action
 - Réflexion sur les différents aspects de la gestion des relations et des processus, l'évaluation des besoins du client, la nécessité d'impliquer des spécialistes et/ou des personnes de référence
 - Discussion sur la gestion des situations difficiles ainsi que sur ses propres limites personnelles et professionnelles

40

40

P4 Traitement de thèmes spécialisés spécifiques – écrit – 120 min.

- Les compétences issues des domaines de compétences opérationnelles E, F et G (conformément à l'annexe des directives) ainsi que les thèmes technique dérivés du profil professionnel, des bases et des directives éthiques sont évalués de manière orientée vers l'action.
- 4 à 6 exercices sur des thèmes spécifiques aux domaines de compétence mentionnés
- Différentes formes d'énoncés ou de méthodes d'examen :
 - Incidents critiques (Critical incidents)
 - Questions de réflexion (mini-cases)
 - Questions d'ordre techniques et de connaissances orientées vers la pratique
- Pas de publication des critères d'évaluation
- L'évaluation porte sur la capacité à évaluer, analyser et réfléchir à des situations de manière compétente et en s'appuyant sur l'expérience, à appliquer des connaissances spécialisées en se basant sur l'expérience et à démontrer une compréhension approfondie du profil professionnel et des bases de la thérapie complémentaire.

41

41

P4 Traitement de thèmes spécialisés spécifiques – écrit

- Les domaines de compétence avec les compétences et les critères de performance décrits fournissent des informations sur les thèmes possibles des tâches :

E	Concevoir les relations et la collaboration	E1 – Établir et concevoir une relation thérapeutique avec le client	E2 – Intégrer les personnes de référence dans le processus thérapeutique et inclure les professionnels d'autres disciplines	E3 – Créer un réseau avec les professionnels d'autres disciplines et entretenir la collaboration	E4 – Aborder les situations difficiles avec le client, les personnes de référence et les professionnels
		F1 – Reconnaître les situations à risque ainsi que les limites professionnelles et personnelles et agir de manière adéquate	F2 – Prendre en compte les besoins, les capacités et les limites du client dans le processus thérapeutique	F3 – Garantir des normes déontologiques	
F	Garantir la sécurité et la déontologie		G2 – Assurer le processus opérationnel et l'administration et fournir des renseignements	G3 – Planifier et mettre en œuvre des mesures de marketing	F4 – Développer et assurer la qualité de l'activité thérapeutique et de l'entreprise
		G1 – Mettre en place et gérer une entreprise indépendante			

- Les thèmes possibles pour les tâches peuvent également être tirés des documents suivants: profil professionnel et bases de la TC, directives éthiques, notices de l'OrTra TC (sous la rubrique web «[Informations pour les praticien-ne-s](#)»), tronc commun TC.

42

42

Connaissances de base tronc commun TC

Bases professionnelles spécifiques / BP, 56 hc

Modules d'apprentissage

- BP 1** Conception de la santé, conception de l'homme, éthique, 28 hc
BP 2 Identité professionnelle, gestion d'un cabinet, 28 hc

Bases socio-économiques / BS, 104 hc

Module d'apprentissage

- BS** Psychologie, communication, conduite d'entretien, 104 hc

Bases médicales / BM, 180 hc

Modules d'apprentissage

- BM 1** Aide d'urgence, réanimation, 6 hc
BM2 Biologie, anatomie, physiologie, pathologie, pharmacologie, 146 hc
BM 3 Sécurité des client-es / sécurité du/de la thérapeute, 28 hc

43

43

Surveillance et évaluation

Surveillance, évaluation

- Épreuves écrites:
 - Surveillance par un/e surveillant/e
 - Évaluation par 2 experts
- Épreuves orales:
 - Évaluation par deux experts

44

44

Subventions fédérales

Depuis janvier 2018, les personnes ayant suivi des cours ou des formations préparatoires à un examen fédéral bénéficieront d'un soutien financier de la Confédération (financement axé sur les personnes). Le taux de contribution s'élève à **50 %** des frais de cours pris en compte et est appliqué jusqu'à concurrence de **21'000 francs** pour les examens professionnels supérieurs. Par conséquent, pour une formation menant à l'admission à l'EPF, **les contributions versées s'élèvent** au maximum à **CHF 10'500**. Elles ne sont versées qu'après la fin de l'examen, que celui-ci ait été réussi ou non.

Les contributions fédérales peuvent être demandées pour tous les cours préparatoires et toutes les formations, y compris la supervision, qui figurent sur la liste des cours préparatoires pour autant qu'ils aient commencé au plus tard sept ans avant la date de la décision relative à la réussite ou à l'échec de l'examen professionnel supérieur.

Vous trouverez la liste sur <https://www.becc.admin.ch/becc/public/sufi/>. Pour connaître les conditions à remplir pour bénéficier des subventions fédérales et savoir comment demander cette aide, veuillez consulter le site <https://www.sbf.admin.ch/fr/subventions-federales-pour-cours-preparatoires-aux-examens-federaux>

45

45

Subventions fédérales

Les heures de supervision requises pour l'admission à l'examen professionnel supérieur sont également éligibles à une subvention, car cette exigence fait partie intégrante du Règlement d'examen. Consultez la liste des cours préparatoires mentionnée pour trouver les offres de supervision pour lesquelles vous pouvez demander une contribution fédérale.

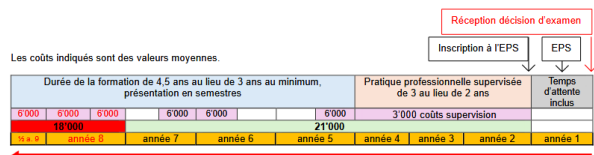
Subventionnement de l'examen professionnel supérieur

Les particuliers **ne** peuvent pas solliciter de **subventions fédérales** pour financer les frais d'examen. L'organisation des examens est subventionnée à hauteur de 60 % par la Confédération, mais les subventions sont versées directement aux organismes responsables des examens, c'est-à-dire aux OrTra TC. Le prix qui vous est facturé par l'OrTra pour un examen professionnel supérieur est déjà réduit du montant des subventions fédérales.

46

46

Rémunération rétroactive



47

47

Frais EPS

Examen professionnel supérieur (EPS)
2'750 CHF

Forfait pour l'inscription simultanée de la procédure d'équivalence (PEQ) et de l'EPS:
4'050 CHF au lieu de 4'400 CHF

48

48

Inscription à l'EPS

Vous trouverez tous les règlements et de nombreuses autres informations ainsi que le formulaire d'inscription sur le site web de l'OrTra TC à l'adresse

<https://www.oda-kt.ch/fr/examen-professionnel-superieur/informations>

49

49

Avez-vous des questions ?

www.oda-kt.ch 50

50

Newsletter OrTra TC

Nous vous recommandons de vous abonner à notre newsletter:

<https://www.oda-kt.ch/fr/newsletter>

Tous les articles déjà parus dans la newsletter sont disponibles au format PDF sous ce lien.

51

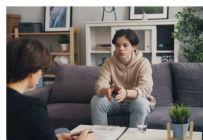
51

Site web TC – www.therapie-complementaire.ch



52

Site web TC – www.therapie-complementaire.ch



L'herbe ne pousse pas plus vite quand on tire dessus

La puberté est une période de changements profonds, tant sur le plan physique qu'émotionnel et social. La Thérapie complémentaire offre aux adolescents un espace protégé où ils peuvent développer leur identité, améliorer leur perception d'eux-mêmes et grandir à leur propre rythme.

Les adolescents en réflexologie

L'accompagnement des adolescents en situation de stress psychologique est un domaine en pleine expansion pour les thérapies complémentaires. Il offre un cadre protégé dans lequel les jeunes peuvent porter regard et agir en toute confiance de ce qui les préoccupe sur le plan physique et psychologique.



La Thérapie ayurvédique et



Actuel

La reflexologie
En bonne santé tout ou long de la vie.
Les enfants sous pression (stress)
L'adolescence (thérapie)
L'adolescence (thérapie)
L'adolescence (thérapie)

Rechercher un thérapeute

Thérapeute

Thérapeute

La méthode

Video & Audio

53



54
